



## « *Au plus près des clubs vosgiens* »

Comité de direction du District des Vosges de Football

### **Réunion de Bureau**

Mercredi 26 janvier 2022 – 19h/22h

---

#### Membres du bureau présents :

Pierre BERETTA – François DELON – Bruno HERBST – Christian NICHINI – Patrick PHILIPPE

#### Membre du bureau excusé :

Guy ROBIN

#### Assistent avec voix consultative :

Gilles CÔME, membre du C.D., président de la commission départementale des compétitions (CDC), responsable des championnats SENIORS

Fabrice LENOIR, membre du C.D., responsable des coupes des Vosges au sein de la CDC

Anthony GUEDES, membre du C.D., membre de la commission FUTSAL, représentant le C.D. au sein de cette commission

Laurent BENIER, CTR PPF

Vanessa HAMM, CTD DAP

---

#### Championnats SENIORS

- 2 journées complètes ont été reportées: 28 novembre et 5 décembre.
  - Auparavant, des rencontres avaient déjà été remises.
  - Une mise à jour est programmée le 6 février pour les championnats D1 et D2
  - La compétition reprendra par journées complètes le 13 février pour les championnats D1 et D2, le 20 février pour les championnats D3 et D4
  - La fin des championnats est programmée le 29 mai : 18 dates (samedi et lundi de Pâques compris) sont possibles pour clore les compétitions.
  - Le calendrier de fin de saison sera donc très serré (ex : il reste 15 journées complètes à disputer en D1); il est possible que la fin de saison empiète sur le mois de juin.
- 

#### Coupes SENIORS

##### Coupe des Vosges

- il reste 4 tours à disputer. Si des ouvertures sont possibles dans le calendrier des championnats, des rencontres seront programmées.
- Les finales des SENIORS B et A sont programmées le dimanche 26 juin à Charmes. Le mois de juin offrira également des possibilités pour un bon déroulement de la compétition

##### Coupe de France

- le calendrier de la coupe de France 2022-2023 sera lui aussi perturbé, coupe du monde de football disputée au Qatar oblige (du 21 novembre au 18 décembre)
- le 3<sup>e</sup> tour est programmé le 11 septembre ; des interrogations subsistent : quand seront programmés les T1 et T2 par la LGEF ? T1 et T2 en juin ? T1 en juin et T2 en août ? T1 et T2 en août ? T1 en août et T2 en septembre ?
- un vœu pieux : que le calendrier de la coupe de France ne vienne pas perturber le calendrier de fin de saison en territoire vosgien !

## Championnats et rassemblements JEUNES

- les compétitions d'automne dans les catégories D1 ont permis de désigner les équipes U13, U15 et U18 qui participeront au printemps aux championnats interdistricts
  - lors d'une visioconférence initiée par le président du district mosellan et à laquelle participaient les présidents des districts lorrains, il est apparu que le District mosellan pointait du doigt l'organisation des championnats interdistricts. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du comité de direction de la LGEF
  - phase de printemps pour les championnats départementaux U13, U15 et U18 et pour les rassemblements U11, U9 et U7 : reprise le samedi 26 février
  - à confirmer : saison 2022/2023, reprise des championnats U13, U15 et U18 le samedi 10 septembre.
- 

## Statut départemental des Jeunes : IMPORTANT

En fonction de la hiérarchie de leur équipe première, les clubs ont des obligations d'engagement d'un nombre minimal d'équipes de Jeunes.

A la fin de la saison si des équipes sont en position d'accession et que les obligations n'ont pas été respectées elles peuvent malgré tout accéder à la division supérieure **si elles ne sont pas dans leur 2<sup>ème</sup> année consécutive d'infraction.**

**Cependant, elles devront régulariser leur situation pour le 15 octobre de la saison suivante,** à défaut elles se verront retirer 1 point par match disputé en situation irrégulière par rapport aux obligations du présent article.

---

## Statut départemental de l'arbitrage : évolution

Lors de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021, des modifications apportées à certains articles ont été approuvées, notamment :

- Article 5 (commissions régionales et départementales de l'arbitrage)
  - 5.2.a (attributions) : **la CDA a pour mission.....d'assurer la promotion , le recrutement, la fidélisation des arbitres**
  - 5.2.C (sections) : **la CDA met en place une section promotion de l'arbitrage**
  - 5.2.b (composition)

La Commission **Départementale** de l'Arbitrage et son Président sont nommés par le Comité de Direction du District, soit pour une durée d'une saison soit pour la durée du mandat de ce dernier. La ou les associations d'arbitres ont la possibilité de présenter des candidats.

Le Président de la Commission du District de l'Arbitrage ne peut être le Président du District, le représentant élu des arbitres au sein du Comité de Direction ou le Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il ne peut en outre exercer une fonction technique au sein d'un club ni en être le Président.

Elle complète son bureau par l'élection :

- d'un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- d'un Secrétaire.

Elle doit être composée, **a minima** :

- d'un ancien arbitre,
- d'un arbitre en activité,
- d'un éducateur désigné par la Commission Technique du District,
- d'un **représentant de club** n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage.
- **du représentant élu des arbitres au Comité de Direction.**
- **d'un autre membre du Comité de Direction désigné par celui-ci.**

**Le ou les C.T.D.A. siègent pour avis technique, avec voix consultative.**

D'autres articles ont évolué ([ci-joints en annexe](#))

- ✓ Article 26 : demande de licence
- ✓ Article 35 : couverture et démission (application dès la saison 2022/2023)
- ✓ Article 41 : nombre d'arbitres (application saison 2023/2024 ; pas d'incidence dans notre district)
- ✓ Article 48 : situation au 28 février (en amont, au 31 août)
- ✓ Article 49 : situation définitive au 15 juin

## Rappel

### Article 8 - Les Commissions du Statut de l'Arbitrage

[...]

La Commission **Départementale** statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

[...]

2. Elles sont nommées par le Comité de Direction du District pour la Commission **Départementale**, par le Comité de Direction de la Ligue Régionale pour la Commission Régionale.

[...]

Ces Commissions comprennent 7 membres :

- un Président, membre du Comité de Direction,
- trois représentants licenciés des clubs,
- trois représentants des arbitres, dont le représentant élu du Comité de Direction de l'instance concernée

---

## Récompenses

Quand les conditions sanitaires le permettront, programmation d'une (deux ?) soirée (s) pour remettre

- les médailles FFF, LGEF promotion 2019 et promotion 2020 aux récipiendaires
- les dotations aux « bénévoles du mois »

---

## Finances

- la demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Charte du Sport) a été transmise

---

## Sécurité au travail

- les extincteurs ont été contrôlés et seront remplacés
  - des étagères ont été aménagées dans le local du sous-sol pour entreposer du matériel, des ballons, des équipements textiles.
  - Evaluation, prévention des risques professionnels et mesures à prendre sur chaque poste de travail : la mission est confiée à Pierrot B.
-

## PSC1

La formation aux premiers secours est fortement conseillée pour les éducateurs et bénévoles intervenant dans le milieu sportif (PSC1 =Prévention Secours Civique 1)

L'objectif est de mettre en place une formation par mois sur chaque secteur (Epinal, Saint-Dié, Gérardmer et Vittel) jusque fin juin. Ce sera toujours un samedi, de 9h à 17 h avec une pause méridienne d'une heure (*repas à la charge du stagiaire*)

La formation est dispensée par la **FNMNS** (Fédération Nationale des Métier de la Natation et du Sport).

La formation s'adresse aux licencié-e-s FFF. Les formations sont limitées à 12 personnes et le coût de celle-ci est de 15 euros (débité sur le compte du club). Coût réel : 35 € (20 € pris en charge par le district)

Un mail sera envoyé à tous les clubs avec un lien Google Forms pour les inscriptions.

Première session : samedi 19 février à EPINAL

---

## Prolongement des réunions décentralisées

Lors des quatre réunions décentralisées programmées sur le territoire, les échanges entre les différentes familles du football ont été très enrichissants. Le comité de direction du district souhaite prolonger ces rencontres en proposant aux clubs de D1 d'encore mieux se connaître à travers des échanges mettant en présence des dirigeants, des arbitres, des éducateurs, des joueurs.

Un groupe de travail placé sous la responsabilité de Patrick P. en peaufinera le contenu qui servira de fil rouge pour mener à bien ces rencontres qui pourraient être programmées mi-mars.

---

## DLA

Le jeudi 27 janvier le Président Bruno HERBST échangera en visioconférence avec les prestataires de l'Agence d'Expertise « Cinq Majeur Passion Sports » afin de convenir d'un agenda pour fixer les séances de travail.

Un premier diagnostic a mis en évidence l'importante de développer une véritable stratégie de « conquête » territoriale et de consolidation de l'assise structurelle du District.

La lecture du diagnostic a permis aux prestataires d'identifier les axes de travail prioritaires, objets de l'accompagnement de l'Agence:

- Améliorer les moyens et ressources financières
  - Intégrer les clubs affiliés au projet associatif et de développement du District
  - Accompagner le développement du District (par la configuration et le déploiement d'une équipe opérationnelle de proximité)
- 

## Relations District-Préfecture

L'occasion a été donnée au président d'échanger à plusieurs reprises soit directement avec le Préfet, soit avec des services du cabinet du Préfet : *Thèmes abordés*

- la COVID et les clubs : difficultés rencontrées pour appliquer les règles sanitaires
- l'esprit sportif et la compétition : comportements excessifs sur certaines rencontres
- service civique : agrément collectif tardif accordé au district
- la visite du Premier Ministre le dimanche 12 décembre 2021 : organisation du déplacement des représentantes de la section féminine des SRDK (rail et route)

---

## FUTSAL

### *Pratique de la discipline*

Le CTR Patrice FEYS (Pratiques Futsal & Beach Soccer) s'étant étonné de l'absence de la pratique cet hiver dans les salles vosgiennes, Laurent lui en a donné les explications : les conditions sanitaires n'étaient pas favorables pour organiser les rassemblements programmés par la commission départementale de FUTSAL pendant la trêve hivernale.

Les rassemblements n'ont donc pas eu lieu.

Le CTR rappelle qu'il est en mesure de rencontrer les responsables vosgiens de la discipline en cas de besoin.

### *Fonctionnement de la commission FUTSAL*

Sujet de réflexion, suite à des retours de clubs.

---

Le secrétaire de séance  
Christian NICHINI



Le président de séance  
Bruno HERBST

